

Le 25 août 2020

Aux élèves et parents d'élèves

INFORMATIONS RENTREE 2020

En cette rentrée, l'équipe éducative du collège est heureuse de retrouver les anciens élèves et d'accueillir les nouveaux.

Comme vous le savez déjà, cette année scolaire sera marquée par l'évolution de la situation sanitaire, avec le double souci de protéger et d'éduquer, en assurant l'accueil de tous les élèves dans les meilleures conditions possibles.

1. Les grandes lignes du protocole sanitaire.

Nous sommes dans l'attente du guide national définitif qui doit être diffusé par le ministère dans le courant de la semaine. Par conséquent, vous serez destinataires à la rentrée du protocole sanitaire du collège Alain-Fournier. Pour répondre aux premières questions, et sous réserve de modifications, vous en trouverez ci-dessous les principales caractéristiques :

- **Port du masque obligatoire** pendant tout le temps de présence au collège, **y compris dans la cour** puisque la distanciation sociale ne peut être garantie dans un collège qui scolarise à la rentrée 860 élèves avec des classes dont les effectifs sont complets. Prévoir **2 masques par jour pour les élèves demi-pensionnaires**, avec une pochette pour stocker le masque utilisé dans la matinée. Les masques doivent être fournis par les parents, et l'établissement dispose d'une réserve en cas de nécessité. Le port du masque s'applique aussi aux **abords du collège**, notamment rue Saint-Genès et rue Pierre Duhem.

- Priorité aux gestes barrière et en particulier au **lavage des mains** : grâce aux travaux de l'été, il y a désormais 3 blocs sanitaires ouverts en continu pour permettre le lavage des mains. Lorsque celui-ci n'est pas possible du fait du nombre important d'élèves, **l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique doit être envisagée**. Cela concerne surtout l'arrivée au collège et les changements de salle. Il est donc demandé aux élèves d'avoir une solution hydro-alcoolique avec eux. Là encore, celle-ci sera à disposition **dans chaque salle de classe** en cas de besoin.

- **Limitation, dans la mesure du possible, du brassage et des déplacements des élèves** avec attribution d'une salle chaque classe pour certaines matières et plan de circulation défini pour chaque salle.

Dans ce cadre général, des dispositions spécifiques peuvent être prises à l'attention des élèves à besoins particuliers.

2. Le service de demi-pension.

La cantine fonctionnera aussi normalement que possible, avec de fortes contraintes :

- lavage des mains obligatoire avant le repas,
- passage des élèves par classe,
- port du masque obligatoire dans le self, sauf lorsque l'élève est assis à sa table pour déjeuner,
- suppression du bar à salades et chaîne de passage unique,
- utilisation des pichets d'eau proscrite. Il est donc demandé à chacun d'avoir une gourde, qui pourra être remplie individuellement au self.

Avec plus de 800 demi-pensionnaires déjeunant en flux tendus de 11h20 à 13h20, ces fortes contraintes vont allonger le temps de passage à la demi-pension et nécessitent d'aménager les emplois du temps à la fois des agents de service et des élèves.

Pour limiter ces contraintes, diminuer si possible le nombre de demi-pensionnaires et avoir une grande souplesse d'organisation, y compris dans le choix laissé aux familles en fonction des informations qui vous sont données, **nous vous invitons à lire attentivement l'enquête ci-dessous sur la demi-pension et à y répondre le cas échéant.**

3. Enquête inscription Demi-Pension

Dans le cadre d'un assouplissement temporaire du règlement intérieur de notre collège et afin de proposer à nos élèves des conditions d'accueil les plus sécurisées possible, nous vous proposons de modifier le régime pour lequel vous avez opté lors de l'inscription de votre enfant en juin dernier.

Au vu du nombre actuel d'élèves inscrits en demi-pension 4 ou 5 jours, les mesures de distanciation ne pourront pas être appliquées : les élèves devront donc garder leur masque à l'entrée du self et lors de leurs déplacements. Le croisement des classes, qui sera limité durant les cours, ne pourra pas être évité.

Si vous le souhaitez, vous pouvez donc **modifier le régime de votre enfant du mardi 1^{er} septembre au vendredi 25 septembre** dans un premier temps en optant pour :

- DP3 : 3 repas par semaine sur 3 jours fixes au choix de la famille
- Externe : ne prend aucun repas au collège.

Ce sondage concerne **uniquement les familles qui souhaitent revoir leur choix.** Dans ce cas seulement, nous attendons votre réponse à l'adresse administration-af@ac-bordeaux.fr avant **jeudi 27 août**. Sans réponse de votre part, nous comprendrons que vous confirmez le choix fait lors de l'inscription.

Votre mel de réponse devra impérativement comprendre les renseignements suivants :

1. NOM, Prénom et niveau de l'élève
2. Choix du régime si modification de la demande initiale : DP3 avec les jours choisis / externe
3. Jours choisis pour le régime DP3.

Les emplois du temps définitifs seront opérationnels à partir du lundi 21 septembre : vous pourrez dans la semaine, lors d'une deuxième enquête, choisir définitivement le régime de votre enfant.

Nous souhaitons à tous les élèves et à leurs parents une excellente rentrée au collège.

Ph. ROCHE